

LUNDI, le **SIXIÈME** jour du mois d'**OCTOBRE** deux mille huit, une session régulière du Conseil de la municipalité de Batiscan est tenue à la salle municipale (181, rue de la Salle), à compter de VINGT HEURES à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Châteauneuf, Conseiller;
Monsieur Mario Trottier, Conseiller;
Monsieur Norman Bonetto, Conseiller;
Monsieur Yves Gagnon, Conseiller;
Madame Solange Leduc Proteau, Conseillère;

Absence :

Madame Francine Leblanc, Conseillère, (Absence motivée)

Madame Anne Laganière est aussi présente

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Christian Fortin.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Christian Fortin constate le quorum à vingt heures et procède à l'ouverture de la session régulière. Celui-ci nous informe que la séance est enregistrée sur bande magnétique.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour 6 octobre 2008

- 1 Ouverture de la session par Monsieur le Maire;
- 2 Adoption des ordres du jour;
- 3 Période de questions (15 minutes);
- 4 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2008;
5. Adoption des comptes;
 - 5.1 Corrections apportées aux listes des comptes des mois de Juin, Août et Septembre 2008;
6. **RAPPORT DES COMITÉS :**
 - 6.1 Service incendie et premiers répondants;
 - 6.1.1 Nouveau libellé au protocole d'entente - Résolution
 - 6.2 Fondation des Amis du Vieux-Presbytère de Batiscan;
 - 6.2.1 Remerciements à Madame Andréanne Blais;
 - 6.2.2 Remerciements et félicitations au Conseil d'administration;
 - 6.3 **Programme « Mieux Consommer »;**
 - 6.4 **Comité du 325^e**
 - 6.4.1 Demande à Patrimoine Canada ;
- 7 **AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 7.1 **Commission de protection du territoire agricole du Québec** – Compte-rendu et orientation préliminaire dossier Pierre Du Sault Transport ltée;
- 8 **AFFAIRES NOUVELLES :**
 - 8.1 Nomination d'un vérificateur;

- 8.2 Dépôt des documents relatifs au congrès de la FQM;
- 8.3 Installation d'une clôture sur le terrain du garage municipal – autorisation;
- 8.4 Les Fleurons du Québec - Certificat de classification
- 8.5 **Avis de motion** – Règlement numéro 105-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;
- 8.6 **Demande de versement de subvention 6 000\$** - subvention Aide à l'amélioration du réseau routier municipal- amélioration des rues du Couvent et Massicotte;
- 8.7 **Publicité Bulletin des Chenaux** – 15^e anniversaire ;
- 8.8 **Employé temporaire** - Remerciements à Monsieur Keven Massicotte;
- 8.9 **Formation ADMQ** « Nouvelle Présentation de l'information financière municipale en 2009 » – Inscription de Madame Johanne Faucher;
- 8.10 **Popote Roulante** – 15^e anniversaire de fondation;
- 8.11 **Protocole d'entente entre la municipalité de Batiscan et Sainte-Anne-de-la-Pérade relatif aux frais d'inscriptions des jeunes utilisateurs de l'aréna Optimiste** –Avis adressé au maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

9. CORRESPONDANCES : (Copies disponibles sur demande)

- 9.2 **Mutuelle des municipalités du Québec** – Ristourne 2008;

10. Liste des omises;

11. Varia;

12. Période de question (30 minutes);

13. Levée de l'assemblée.

Résolution # 08-10-775

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'adoption de l'ordre du jour de la session régulière du conseil de la municipalité de Batiscan du 6 octobre 2008, avec dispense de lecture.

Adopté.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

Aucune question n'est adressée.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2008

Résolution # 08-10-776

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2008, avec dispense de lecture.

Adopté.

5. ADOPTION DES COMPTES

Résolution # 08-10-777

Il est proposé par NORMAN BONETTO, conseiller
Appuyé par YVES GAGNON, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'adoption des comptes du mois d'octobre 2008, au montant de 119 257,28\$ (voir liste des comptes pages 1646 et 1647).

Adopté.

5.1 Corrections apportées aux listes des comptes des mois de Juin, Août et Septembre 2008;

Résolution # 08-10-778

CONSIDÉRANT L'adoption de la liste des comptes effectuée à chaque séance;

CONSIDÉRANT Qu'une erreur au niveau de la formulation du calcul des sommes pour la préparation de ses listes a été relevée au niveau du total à payer sur certaines listes de comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par MARIO TROTTIER, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que les correctifs suivants soient apportés aux listes suivantes :

Liste adoptée le 2 juin 2008 : Le total aurait dû se lire à **48 205,79\$** et non 47 730,79\$;
Liste adoptée le 4 août 2008 : Le total aurait dû se lire à **72 289,82\$** et non 71 698,60\$;
Liste adoptée le 8 septembre 2008 : Le total aurait dû se lire à **451 627,01\$** et non 451 173,83\$

Adopté.

6. RAPPORT DES COMITÉS :

6.1 Service Incendie & Premiers Répondants;

Monsieur Mario Trottier nous informe qu'un nouveau groupe entreprendra la formation au cours des prochaines semaines.

6.1.1 Nouveau libellé au protocole d'entente;

Résolution # 08-10-779

CONSIDÉRANT Le nouveau libellé proposé par l'agence de la Santé et des Services Sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec relativement au protocole d'entente pour le service de Premiers Répondants;

CONSIDÉRANT Que ce nouveau libellé fait suite au refus manifesté par l'ensemble des municipalités de notre MRC lors du dépôt du protocole d'entente pour le service de Premiers Répondants;

CONSIDÉRANT Que malgré l'intérêt manifesté par l'agence de la Santé et des services sociaux et la municipalité de Batiscan à conclure une entente répondant aux besoins du milieu et à la réalité rurale dans laquelle nous sommes, les équipes de Premiers Répondants de notre municipalité ne peuvent gérer ce nouveau libellé tel que présenté par l'Agence de la Santé et des Service Sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, les conditions demandées par celui-ci étant trop difficiles à remplir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par MARIO TROTTIER, conseiller
Appuyé par YVES GAGNON, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan maintienne sa position et refuse par le fait-même de signer ce nouveau libellé tant et aussi longtemps qu'une solution convenable n'aura été proposée relativement à la portion de la non-disponibilité des membres.

Que copie de cette résolution soit transmise au Ministre de la Santé et des Services Sociaux, Monsieur Yves Bolduc.

Adopté.

6.2 Fondation des Amis du Vieux-Presbytère de Batiscan;

Monsieur Norman Bonetto effectue le dépôt des documents suivants :

- Rapport annuel de gestion 2007-08;
- Rapport financier au 31 mars 2008

6.2.1 Remerciements à Madame Andréanne Blais;

Résolution # 08-10-780

CONSIDÉRANT Le départ de Madame Andréanne Blais à titre de directrice adjointe du Vieux-Presbytère;

CONSIDÉRANT La qualité de son travail et le professionnalisme démontré tout au long de son mandat (7 ans);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par CHRISTIAN FORTIN, MAIRE

Et résolu UNANIMEMENT

Que la municipalité de Batiscan offre à Madame Andréanne Blais ses plus sincères remerciements pour les sept années passées à Batiscan.

Que la municipalité lui offre la meilleure des chances et tout le succès dans ses nouvelles fonctions au sein de Média-Muse.

Adopté.

Résolution # 08-10-781

CONSIDÉRANT La tenue des élections lors de la dernière assemblée de la Fondation des Amis du Vieux-Presbytère de Batiscan;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par CHRISTIAN FORTIN, MAIRE

Et résolu UNANIMEMENT

Que la municipalité remercie les membres sortants (Monsieur Denis Thiffault, Madame Louise Leblanc et Madame Gaétane St-Amand) et félicite les membres élus sur le Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

Madame Emilie Roy Élément, présidente
Madame Nathaëlle Marchand, vice-présidente
Monsieur Brian O'Keefe, secrétaire
Madame Nancy Gauthier, trésorière
Madame Suzanne Bouchard, administratrice
Madame Katheline Quessy, administratrice

Adopté

6.3 Programme « Mieux Consommer »

Madame Solange Leduc Proteau nous informe que ce programme se termine le 3 novembre prochain. A ce jour, nous avons accumulé une somme de 2 335\$. Madame

Leduc Proteau invite les personnes qui n'ont pas encore complété leur questionnaire à procéder en participant à ce diagnostic résidentiel. Chaque formulaire complété rapporte une somme de 30\$ ou 35\$ selon la version utilisée. Les sommes amassées serviront à l'installation d'un élévateur pour les personnes à mobilité restreinte.

6.4 Comité du 325^e

Monsieur le Maire nous rappelle qu'en 2009, notre paroisse fêtera ses 325 ans. A cet effet, un comité a été formé au cours du mois de février dernier. Les membres sont maintenant rendus à l'étape de la planification et l'organisation des activités soulignant cet anniversaire. Une demande de financement auprès de Patrimoine Canada s'avère donc nécessaire afin d'obtenir le financement nécessaire. Puisque la date limite pour l'envoi de cette demande était le 30 septembre et que la municipalité se devait d'approuver la programmation, les membres du conseil ont donc été consultés et la résolution suivante est donc proposée :

Résolution # 08-10-782

- CONSIDÉRANT** Que notre municipalité célébrera ses 325 ans en 2009;
- CONSIDÉRANT** Qu'un comité a été créé afin de planifier et organiser diverses activités soulignant cet anniversaire;
- CONSIDÉRANT** Qu'un financement supplémentaire serait souhaitable pour l'organisation d'activités diverses;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par NORMAN BONETTO, conseiller
Appuyé MARIO TROTTIER, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan donne son approbation pour la demande d'aide financière complétée par la Fondation des Amis du Vieux-Presbytère et que la municipalité entérine la signature de Monsieur le Maire, nécessaire pour l'approbation de la demande de financement auprès de Patrimoine Canada au nom de la Fondation des Amis du Vieux Presbytère de Batiscan.

Adopté.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX :

7.1 Commission de protection du territoire agricole du Québec – Compte-rendu et orientation préliminaire dossier Pierre Du Sault Transport Ltée;

Monsieur le Maire effectue le dépôt du document reçu relatif au sujet cité en rubrique.

8. AFFAIRES NOUVELLES :

8.1 Nomination d'un vérificateur;

Résolution # 08-10-783

CONSIDÉRANT Que la municipalité doit faire vérifier ses livres à chaque année par un vérificateur externe, tel que prévu par le Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT Que la firme Morin, Cadieux, Matteau, Normand a rempli ce mandat pour les exercices financiers 2005-2006 et 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan nomme la firme Morin, Cadieux, Matteau, Normand pour la vérification comptable de l'exercice financier 2008.

Adopté.

8.2 Dépôt des documents relatifs au congrès de la FQM;

Suite au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités, tenu du 25 au 27 septembre dernier et au cours duquel Monsieur le Maire et Madame Solange Leduc Proteau ont assisté, le dépôt des documents suivants est effectué:

- o Programmation du congrès 2008;
- o Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2007
- o Rapport financier au 31 décembre 2007
- o Rapport d'activités du Fonds de défense des intérêts des municipalités;
- o Municipalités ayant droit au Fonds de défense;
- o Comité de liaison Hydro-Québec –Fédération Québécoise des Municipalités
Rapport d'activités 2007-2008.

Monsieur le Maire résume les grandes lignes de ce congrès. La ministre des Affaires municipales et des régions est venue annoncer une aide financière aux municipalités dévitalisées. Heureusement, nous ne retrouvons aucune municipalité dévitalisée au sein de notre MRC. Le pacte rural a été bonifié de 55 millions pour les cinq dernières années; cette aide représente une somme entre 300 000\$ et 400 000\$ pour notre MRC.

8.3 Installation d'une clôture sur le terrain du garage municipal – autorisation;

Résolution # 08-10-784

CONSIDÉRANT La présence des conteneurs à déchets sur le terrain du garage municipal;

CONSIDÉRANT Que de nombreux véhicules circulent régulièrement et que des déchets s'accumulent rapidement;

CONSIDÉRANT Que la pose d'une clôture s'avère nécessaire pour la propreté et la sécurité du terrain voisin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par MARIO TROTTIER, conseiller
Appuyé par YVES GAGNON, conseiller

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale par intérim à conclure l'achat d'une clôture auprès de « Les Clôtures Mauriciennes Inc. » au coût de 1 800\$ taxes incluses.

Adopté.

8.4 Les Fleurons du Québec – Certificat de classification;

Monsieur le Maire dépose le certificat de classification de notre municipalité obtenu auprès des Fleurons du Québec. Pour sa première participation, notre municipalité s'est méritée 2 fleurons.

8.5 Avis de motion – Règlement numéro 105-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Monsieur le Maire nous explique que, pour faire suite au projet de loi 82 sanctionné le 12 juin 2008, qui rend obligatoire à compter de l'année 2009, la perception par les instances municipales de droits auprès des exploitants de carrières et de sablières qui ne sont pas situées sur des terres publiques pour remédier notamment aux dommages causés aux voies municipales, notre municipalité doit adopter un règlement visant l'imposition de droits municipaux aux exploitants de carrières et sablières, et ce, à compter de janvier 2009. Pour 2009, le taux est de 0,50\$ la tonne métrique selon la déclaration faite par le propriétaire. A cet effet, l'avis de motion suivant est émis.

Province de Québec Municipalité de Batiscan

Monsieur CHRISTIAN FORTIN, MAIRE, donne **AVIS DE MOTION** avec dispense de lecture, que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 105-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques sera adopté.

DONNÉ à Batiscan, ce 6 octobre 2008

Anne Laganière
Directrice générale par intérim

8.6 Demande de versement de subvention 6 000\$ - Subvention Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – amélioration des rues du Couvent et Massicotte;

Résolution # 08-10-785

CONSIDÉRANT La subvention au montant de 6 000\$ accordée à notre municipalité, en provenance de notre député à l'Assemblée Nationale, Monsieur Pierre Michel Auger;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par MARIO TROTTIER, conseiller
Appuyé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux (rue Massicotte & rue du Couvent) pour un montant subventionné de 6 000\$, conformément aux stipulations du ministère des Transports.

Adopté.

8.7 Publicité Le Bulletin des Chenaux – 15^e anniversaire;

Résolution # 08-10-786

CONSIDÉRANT Que le Bulletin des Chenaux célèbre cette année son 15^e anniversaire de fondation;

CONSIDÉRANT L'Offre de tarifs présenté par cet hebdomadaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale par intérim à finaliser l'entente pour réserver un espace publicitaire dans le journal « *Le Bulletin des Chenaux* ». Le format choisi est au coût de 155\$ plus taxes pour un format 1/8 page.

Que la municipalité de Batiscan félicite toute l'équipe ainsi que les nombreux bénévoles qui ont contribué au succès du Bulletin des Chenaux au cours de ces quinze années.

Adopté.

8.8 Employé temporaire – Remerciements à Monsieur Keven Massicotte;

Résolution # 08-10-787

CONSIDÉRANT Que Monsieur Keven Massicotte a été à l'embauche de notre municipalité pour la saison estivale, à titre de journalier affecté à la tonte du gazon

CONSIDÉRANT Le travail remarquable effectué par Monsieur Keven Massicotte tout au long de son mandat;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan offre ses plus sincères remerciements à Monsieur Keven Massicotte et notre entière satisfaction pour le travail accompli tout au long de la saison estivale.

Adopté.

8.9 Formation ADMQ – Nouvelle présentation de l'information financière municipale en 2009 – Inscription de Madame Johanne Faucher;

Résolution # 08-10-788

CONSIDÉRANT L'offre présentée par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) portant sur la Nouvelle Présentation de l'Information Financière Municipale en 2009;

CONSIDÉRANT Que cette formation est essentielle pour notre agente de bureau;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par MARIO TROTTIER, conseiller
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Madame Johanne Faucher à assister à cette formation qui se tiendra le 30 octobre prochain à Shawinigan et par conséquent, de payer les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement afférents à cette activité.

Adopté.

8.10 Popote Roulante – 15^e anniversaire de fondation;

Résolution # 08-10-789

CONSIDÉRANT Que la Popote Roulante célèbre ses 15 ans de fondation;

CONSIDÉRANT Que la présence et les services de cet organisme sont appréciés par l'ensemble de notre population;

CONSIDÉRANT Que sans la participation et l'implication des nombreux bénévoles, cet organisme n'aurait pu poursuivre ses activités durant toutes ces années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par CHRISTIAN FORTIN, MAIRE

Et résolu UNANIMEMENT

Que la municipalité de Batiscan offre toutes ses félicitations à la Popote Roulante pour ses 15 années de présence et d'implication auprès de nos citoyennes et citoyens.

Adopté.

8.12 Protocole d'entente entre la municipalité de Batiscan et Sainte-Anne-de-la-Pérade relatif aux frais d'inscriptions des jeunes utilisateurs de l'aréna Optimiste

Monsieur le Maire nous informe qu'un projet de résolution avait été préparé relativement au sujet cité en rubrique. Lors de la signature du protocole d'entente avec la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, notre municipalité avait accepté de participer au partage des frais de cet infrastructure (aréna) mais en priorisant avant toute chose l'équité relativement aux frais chargés pour les utilisateurs de la glace à l'aréna. Or, certaines informations ont circulé à l'effet qu'un crédit de 50\$ était remis aux parents de Sainte-Anne-de-la-Pérade inscrits au hockey mineur afin d'encourager l'activité physique. Après vérifications effectuées auprès du maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, celui-ci a confirmé qu'en aucun temps, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade n'a appliqué cet incitatif, cette procédure relevant plutôt directement du hockey mineur. Monsieur Devault tient à rassurer les parents de Batiscan à l'effet que les mêmes frais d'inscription seront appliqués pour tous et que les correctifs nécessaires seront apportés afin que le protocole d'entente soit respecté. En terminant, Monsieur le Maire tient à préciser que notre municipalité veillera au respect de ce protocole d'entente.

9. CORRESPONDANCES

Monsieur le Maire effectue le dépôt de la correspondance reçue suivante :

9.1 Mutuelle des municipalités du Québec – Ristourne 2008;

10. LISTE DES OMISES

Monsieur le Maire dépose également la liste des correspondances omises.

11. VARIA

Rien à cet item.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

- Madame Henriette Rivard demande des informations relativement à la rencontre de consultation publique;
- Madame Rivard s'informe également sur le prochain règlement relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques. Est-ce que le droit payable s'appliquera uniquement aux exploitants de carrières et sablières ou si un droit peut être chargé pour tout véhicule lourd circulant sur nos voies municipales.
- Monsieur Pierre Brunelle demande des informations relativement à la réforme cadastrale. Qu'est-ce qui prime lors de la prise des mesures, les informations inscrites sur le contrat de vente ou les dimensions inscrites au cadastre officiel.
- Monsieur Brunelle nous informe que suite aux travaux actuellement en cours, les bornes sur son terrain ont été arrachées.

- Madame Nathalie Du Sault demande des informations concernant la dépense inscrite sur la liste des comptes relative à des honoraires versés à la firme Bélanger, Sauvé Avocats.
- Monsieur Gaétan Marchand s'informe si les réparations de la chaussée dans le rang Picardie seront effectuées bientôt.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 08-10-790

CONSIDÉRANT Que les ordres du jour sont expirés;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par MARIO TROTTIER, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal procède à la levée de l'assemblée ordinaire du 6 octobre 2008 à vingt heures et trente-sept minutes (20h30).

Adopté.

Président de la séance

Secrétaire de la séance

